



Mise à pied pour procédure de licenciement

Par **MAC**, le **10/10/2009** à **14:57**

Bonjour,

Je fais appel à vous car je n'ai pas trouvé de réponse concrète sur les forums.

Je travaille actuellement en tant que vendeuse multimédia depuis 6 mois dans une entreprise .
Jeudi 15 octobre, J'ai rendez-vous avec le directeur de mon magasin pour un entretien en vue d'un licenciement. Ce dernier n'a pas voulu me donner le motif de ce licenciement. Je suis donc mise à pied jusqu'au rendez-vous.

Je pense donc à une erreur que j'ai commise..

C'est vrai que je fume à l'occasion, et ce jour-là, mon chef a trouvé sur un bureau vendeur un paquet de cigarettes contenant un micro bout de cannabis. , j'ai donc avoué qu'il était à moi mais lui ai dit que je ne l'aurai pas introduit dans le magasin mais était resté dans mon vestiaire. Il m'a donc convoquée et m'a mise en garde il y a environ un mois.

Cette erreur est-elle considérée comme faute grave ?!

Si oui, quelles seront les conséquences orms le nondroit à prétendre au chômage (étant donné que j'ai retrouvé du travail). Dois-je impérativement effectuer mon mois de préavis ?

Merci d'avance pour vos réponses

A bientôt

Par **gimli**, le **10/10/2009** à **22:27**

je pense qu'on peut considérer ça comme une faute grave

si c'est le cas:

- droits au chômage tout de même

- pas de préavis ni d'indemnité de licenciement
- indemnité compensatrice de congés payés Ok

n'oubliez pas que vous pouvez vous faire assister à cet entretien par un conseiller du salarié (voir sur liste que l'employeur doit être en mesure de vous fournir) ou d'un salarié de votre entreprise

d'ailleurs est-ce marqué dans votre courrier de convocation à cet entretien?

lien vers la procédure de licenciement pour motif personnel (la faute en étant un):

<http://www.travail-solidarite.gouv.fr/informations-pratiques/fiches-pratiques/licenciement/procedure-cas-licenciement-pour-motif-personnel.html>

bon courage

Par **MAC**, le **11/10/2009** à **13:07**

Bonjour Gimli,

Je vous remercie de m'avoir répondu, je peux ainsi y voir plus clair, et préparer ma défense. Dès demain, je contacte un syndiqué pour en discuter avec lui et être va-t-il m'accompagner à cet entretien.

Merci encore